

La Gruyère travaille à un tarif unique de subvention des crèches: dernière tentative ce printemps

«S'il n'y a pas l'unanimité, on arrête»

« STEPHANE SANCHEZ

Petite enfance » Pas facile d'harmoniser les subventions communales accordées aux crèches. L'Association régionale de la Gruyère (ARG) y travaille depuis cinq ans, notamment dans le but d'établir une égalité de traitement entre les parents, qui pourraient en outre librement choisir où placer leur enfant (lire encadré). L'ARG a déjà accouché d'un barème valable pour les 25 communes et les 10 crèches du district. Mais l'entrée en vigueur de ce tarif disputé a été repoussée du 1^{er} août 2018 au 31 décembre, puis abandonnée. Une nouvelle mouture est en gestation pour ce printemps. «Dernière tentative», avertit le président de l'ARG, le préfet Patrice Borcard.

«Il faut remplir, avant d'ouvrir d'autres crèches»

Patrice Borcard

Pourquoi est-ce si difficile?

Patrice Borcard Le cadre légal date de 2011, mais il s'est mis en place de manière très inégale. Chaque commune, chaque structure d'accueil a sa pratique de la loi. Une ville comme Bulle a dû répondre à la demande rapidement: des communes rurales, elles, n'ont pas ressenti ce besoin. Ces différences exigent qu'on fasse des choix.

La disparité est-elle importante?

Elle est extraordinaire! Une famille dont le revenu atteint 100 000 fr. par an peut bénéficier d'une aide de 40 francs dans telle crèche à 80 francs dans telle autre crèche, soit 50 à 80% du prix coutant d'une journée de placement. C'est ce qu'a démontré le récent rapport d'Yves Menoud (ancien syndic de Bulle et ancien président de l'ARG, ndlr). Il montre aussi une occupation très variable.

Il n'y a donc pas saturation?

Non, au contraire. Selon le rapport, le taux d'occupation atteint 67,7%, à l'échelle du district. C'est important, dans la mesure où la loi ne contraint pas les communes à subventionner des structures dont le taux d'occupation n'atteint pas 85% pendant deux ans. Mais les crèches contestent ce taux de 67,7%: la période d'analyse choisie, le 30 août 2018, ne serait pas représentative. Nous attendons le retour d'un nouveau sondage au 30 novembre.

Des subventions ont-elles été coupées?

Non. Mais dans la mesure où le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a

habilité l'ARG à gérer cette problématique de l'occupation, nous avons pré-avisé négativement l'ouverture de crèches à Vuadens et à Riaz. Les demandes ultérieures devront être analysées par secteur géographique. Il faut remplir, avant d'ouvrir d'autres structures.

Quelles décisions ce rapport vous a-t-il inspirées?

Nous avons établi une grille de 24 paliers, au lieu de 18, de façon à favoriser les revenus inférieurs à 90 000 francs tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas trop d'écart entre ces paliers. Impossible d'être plus précis: les simulations sont toujours en cours.

Une autre modification?

Le revenu qui sert de base à l'octroi des subventions a été fixé. Certaines crèches tenaient compte du salaire brut, d'autres du salaire net réduit de 20% ou du salaire imposable. Nous avons retenu la déclaration fiscale et un certain nombre de données qu'elle contient, notamment la fortune, les

dettes, la prévoyance, les primes, etc. Nous avons pris exemple sur la ville de Fribourg, qui révise sa pratique, et sur la jurisprudence.

Y a-t-il une volonté d'uniformiser le prix coutant des placements?

Non. A ce jour, il varie de 102 fr. à 135 fr. la journée – ce qui s'explique mal, même si chaque institution paie des loyers différents, par exemple. Mais certaines crèches nous demandent d'appliquer les subventions à un prix coutant unique. Les structures plus chères devront donc gérer une part non subventionnée. Nous devons maintenant en débattre avec les crèches et analyser les simulations.

Et quelles sont vos échéances?

Nous allons soumettre notre proposition de grille dès le début 2019 aux crèches. Ensuite, nous devrions revenir vers les com-

munes avec une proposition au début du printemps. S'il y a unanimité des communes, la grille et le règlement communs – et uniquement ces textes – pourront être mis rapidement en place.

Et dans l'intervalle?

On continue avec le bricolage actuel, soit les multiples grilles – tout en accordant la liberté de choix de la structure (domicile ou lieu de travail). L'ARG a informé les crèches jeudi.

Et s'il n'y a pas unanimité?

L'ARG abandonnera l'idée d'une harmonisation. Ce serait dommage, mais tant pis.

Si l'harmonisation passe la rampe, y aura-t-il un organe chargé de cette coordination, comme en Glâne?

L'idée est de la confier à une association intercommunale en voie de constitution, l'Association Culture et jeunesse en Gruyère. Un chef de projet élaborera dès le 1^{er} janvier les statuts de cette association, qui seront soumis aux communes à l'automne 2019. Elle aurait compétences pour gérer la grille et le règlement uniques, contrôler le taux d'occupation des structures d'accueil et préviser les ouvertures pour le SEJ.

Le chef de projet est déjà engagé... N'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs?

Non. L'association aura aussi pour vocation la politique de la jeunesse, la coordination culturelle du district et la dynamisation de la création artistique régionale. Il y aura assez à faire, même sans harmonisation des crèches. Mais ce serait dommage, car les crèches, les communes et les parents ont tout intérêt à une approche coordonnée, qui renforcerait l'attrait du district pour les travailleurs. »



L'harmonisation des subventions contribuerait au développement de l'économie du district, rappelle le préfet de la Gruyère, Patrice Borcard. Charly Rappo

UN APERÇU DE LA MÉCANIQUE ADMINISTRATIVE POUR DES PLACES À LA CRÈCHE

Les communes sont tenues de soutenir un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire. Elles peuvent le faire en créant elles-mêmes des structures d'accueil ou en passant des conventions avec des structures (privées, associatives, etc.) dûment autorisées.

Ce soutien communal n'est pas direct. Il prend la forme d'une participation au prix coutant des placements. La contribution communale réduit d'autant la portion du prix coutant que les parents se voient facturer. Ce soutien varie selon la capacité économique des parents.

Un barème (grille) fixe le taux de participation de la commune en fonction du revenu des parents. Ce taux diminue au fur et à mesure que leur revenu augmente. Exemple fictif: une famille gagnant 40 000 francs paiera 21 fr. la journée, la commune assu-

mant les 94 francs d'écart avec le prix coutant (115 fr.). Avec un revenu de 99 000 fr., la part parentale atteint 58 francs et celle de la commune 57 francs. Les parents ne bénéficient d'un soutien dans une crèche que si leur commune de domi-

cile et cette crèche ont signé une convention. L'harmonisation revient à fixer un barème unique et uniforme pour toutes les institutions et toutes les communes du district. D'où une égalité de traitement et une liberté de choix géographique. SZ

Rixe après un tournoi sportif

Payerne » Un tournoi de tchoukball a mal tourné mercredi à Payerne. Organisée pour marquer la fin de l'année, la joute sportive réunissait les élèves de 8H (soit des jeunes d'une douzaine d'années) de l'établissement primaire de Payerne et environs. A la fin du tournoi, des élèves scolarisés dans la cité de la reine Berthe s'en sont pris à des camarades de Corcelles.

Un jeune a été étranglé et violenté physiquement et verbalement. Une rixe mettant en scène une vingtaine d'élèves a

suivi. Une maîtresse s'étant interposée a aussi été secouée et insultée.

L'élève agressé au départ a été amené en ambulance à l'hôpital pour un contrôle. Il est ressorti quelques heures plus tard. «Personne d'autre n'a été blessé physiquement, mais plusieurs sont très touchés psychologiquement», indique le directeur de l'école, Christian Chevalier, confirmant une information du journal vaudois *24 heures* d'hier. Un soutien psychologique et une cellule de crise ont

été mis en place dès jeudi à l'école.

Des plaintes devraient être déposées par les parents des élèves agressés. «Nous sommes en contact avec la gendarmerie, et il y aura des enquêtes de police», précise le directeur, qui est pour la première fois confronté à un événement d'une telle violence. Des sanctions seront en outre prises contre les agresseurs. «Au vu de la gravité de leurs gestes, ils seront punis de manière sévère», assure Christian Chevalier. »

CHANTAL ROULEAU

Une fresque pour la pédiatrie de l'HIB



Payerne. Le Service de pédiatrie de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) à Payerne est désormais décoré d'une fresque. Remise officiellement hier en présence du Dr Alexandre Pereira, chef de clinique, et de la Dr^{me} Anastasia Giannakoura, médecin-chef, coresponsable du service de pédiatrie, l'œuvre a été réalisée par des enfants lors du dernier Marchéthon de Lausanne, sur un stand animé par la Ligue pulmonaire vaudoise. L'édition 2018 du Marchéthon a permis de recueillir 85 000 francs de promesses de dons. Ceux-ci viendront en aide aux personnes atteintes de mucoviscidose, indique l'HIB. CR/DR